

# Mémoires, rapports, etc.

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **5 (1925-1934)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Mémoires, Rapports, etc.**

présentés à la Société

du 8 novembre 1923 au 7 mai 1925.

926. — *Séance du 8 novembre 1923.***Le Palais de Justice de Genève, par M. Edmond BOLESLAS.**

Yolande, veuve du duc de Savoie Amédée IX, décida en 1473 de fonder un couvent de Clarisses à Genève. Le 5 décembre de cette année, François de Gruyère, maréchal de Savoie, lui faisait don à cet effet d'une maison à la rue Verdaine; elle-même achetait les maisons d'André Baudichon et de Claude Grangeri, voisines de la précédente, le 21 du même mois. Le 2 mai 1474, la première pierre du couvent était posée et, le jour de l'Ascension 1476, quinze religieuses de Ste-Claire, à la règle austère, s'installèrent dans leur nouvelle demeure. La sœur Jeanne de Jussie dans son *Levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie à Genève*, a raconté les tribulations, à la Réforme, des Clarisses obligées de se réfugier à Annecy dans un couvent que le Duc de Savoie mit à leur disposition. Elles quittèrent Genève, après cinquante-neuf ans de séjour, le 29 août 1535 à 5 h. du matin, accompagnées jusqu'au Pont d'Arve par des syndics et 300 archers. Fait à noter: même après leur départ les religieuses ne cessèrent, pendant nombre d'années, de faire appel à la charité du Conseil, qui répondait favorablement. Le 29 décembre 1728 encore, lecture était faite en séance du Conseil de lettres des religieuses remerciant les syndics de leurs bienfaits et promettant de prier pour leur prospérité et conservation.

Le 14 novembre 1535, le Conseil général approuve le transfert à l'Hôpital général (création nouvelle, fusion de sept hôpitaux antérieurs) des bâtiments qui composaient le couvent. On en conserva l'aspect; la porte principale s'ouvrait sur la rue Verdaine, mais les cellules étaient transformées en chambres de malades. A la tête de l'Hôpital général se trouvait un directeur: l'hospitalier, soumis à l'autorité des procurants de l'Hôpital (sorte de commission administrative) sous le contrôle du Conseil. L'hospitalier avait sous ses ordres: un chirurgien, un magister, un secrétaire, un jardinier, un charretier et quelques servantes. Le mobilier était fort simple; le bâtiment devint vite insuffisant. Il fut agrandi de 1707 à 1712: on fit des cours spacieuses, de larges fenêtres, des plafonds élevés. C'est de cette époque que date la façade principale, qui ne manque pas de ligne et de charme, comme aussi la fontaine de la première cour.

La chapelle de l'Hôpital général était construite sur l'emplacement de celle des Clarisses. C'est là que fut bénie par le pasteur anglican, le 8 juin 1820, l'union d'Alphonse de Lamartine avec Miss Marianne Eliza Birch, dont le mariage catholique avait été célébré deux jours auparavant à Chambéry. Mais les locaux devenaient trop exigus; en 1856, l'Hôpital cantonal des Grands Philosophes était terminé. Dès 1860, les locaux de l'ancien Hôpital général, aménagés tant bien que mal, devinrent le Palais de Justice, destination qu'ils ont conservée jusqu'à ce jour. Parmi les vestiges de l'ancien couvent des Clarisses il y a lieu de mentionner la chapelle, devenue Chapelle de l'Hôpital général, aujourd'hui transformée en salle d'audience de la Cour d'assises.

**Lettre inédite de Frédéric-César de la Harpe (1<sup>re</sup> partie), commun. par M. Charles SEITZ.** — Voir ci-après.

927. — *Séance du 22 novembre 1923.*

**Lettre inédite de Frédéric-César de la Harpe (2<sup>me</sup> partie), commun. par M. Charles SEITZ.** — Impr. sous le titre de: *Une lettre inédite de Frédéric-César de la Harpe* dans *Revue d'Histoire suisse*, 4<sup>me</sup> année, 1924, p. 157-173.

**Une tentative de révolution à Genève en 1698: le complot Gallatin, par M. Jean-Pierre FERRIER.** — Impr. dans la *Revue d'Histoire suisse*, 3<sup>me</sup> année, 1923, p. 322-355.

928. — *Séance du 20 décembre 1923.*

**Les éditions genevoises de « Macer Floridus », par M. Henri DELARUE.** — Impr. dans *Genava*, II, 1924, p. 177-186, avec fig.; tiré à part, Genève, 1924, 10 p. in-4.

**Faux autographes de Calvin, Bèze et Rousseau, par M. Paul-E. MARTIN.**

M. Paul-E. Martin présente trois documents provenant de Nyon et offerts à un libraire de Genève comme des lettres autographes de Jean Calvin, de Théodore de Bèze et de Jean-Jacques Rousseau, découvertes dans d'anciens papiers de familles. La lettre de Calvin et celle de J.-J. Rousseau ont été publiées dans le *Courrier de la Côte*, paraissant à Nyon, n<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> novembre 1923 (article signé A. W., intitulé « Page d'histoire »).

Il n'est pas besoin d'un examen approfondi pour se rendre compte que ces documents sont des faux grossièrement imités; la lettre de Calvin datée de Genève, le 3 juin 1558, et adressée à « Noble damoy-selle Jehanne de la Ryve en Satigniez » est, avec quelques variantes, une réplique d'un faux de même date publié en 1901 par M. Walter Gøetz dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. Dans un article paru

le 4 mai 1901 dans le *Journal de Genève*, Th. Dufour n'avait pas eu de peine à démontrer l'inauthenticité de la pièce.

La lettre de J.-J. Rousseau est également, avec quelques variantes, le double d'un faux révélé par Philippe Godet dans le *Musée Neuchâtois* de 1900 (p. 110-112). Cette prétendue lettre originale est adressée à « Monsieur Chambrier à Neuchâtel près le Château 3 » et datée de St Blaise, le 3 février 1763. Le Dr Châtelain avait signalé à Ph. Godet un second exemplaire de ce texte apocryphe signé « Rousseau » tout court et provenant de Nyon. La lettre publiée par le *Courrier de la Côte* est bien signée « J.-J Rousseau »; il s'agirait donc d'un troisième exemplaire de la même pièce fabriquée sur le même thème.

Le troisième faux présenté par M. Paul-E. Martin est, semble-t-il, encore inédit. C'est une lettre de Théodore de Bèze, datée de Genève, le 5 juin 1588, et adressée à « Maistre Jehan Pierre Gauthier, ministre de la parole de Dieu en Jussye », personnage qui n'a jamais existé. Appelé à Châlons par la maladie de sa sœur, Bèze demande à son confrère de Jussy de le remplacer dans sa charge pendant son absence.

Aussi défectueuses dans leur graphie que farcies d'inepties dans leur style et leur texte, ces trois lettres apocryphes sont indubitablement l'œuvre d'un pseudographe connu, Henri-David Favre, né à Villars sous Yens le 28 juillet 1829, mort à Morges le 1<sup>er</sup> novembre 1891. Habile surtout à contrefaire l'écriture de saint François de Sales, Favre s'est exercé aussi à imiter des chartes du moyen âge et, avec moins de succès, l'écriture de Calvin et de Rousseau. Ses faux et ses fac-similés sont assez nombreux et réapparaissent périodiquement chez les marchands et dans les catalogues de ventes.

M. Paul-E. Martin tient à mettre en garde ses auditeurs contre de semblables supercheries; il signale les études si convaincantes publiées sur Henri-David Favre, ses méthodes et ses productions, par François Mugnier (*Revue savoisienne*, 38<sup>me</sup> année (1897) p. 139-154) et par Th. Dufour (*Journal de Genève* du 4 mai 1901, tiré à part, puis réimprimé dans *Le secret des textes* du même auteur, p. 111-113).

#### **Reliure aux armes Caze, présentée par M. Paul-E. MARTIN.**

Les reliures aux armes de familles genevoises sont très rares. M. Paul-E. Martin a identifié les armoiries marquées au fer sur les reliures d'un exemplaire de *l'Histoire de l'Académie royale des sciences, 1699 à 1736* (Paris, 1702-1739, 39 volumes in-4), propriété de M. Paul-Louis Bader. La même marque se retrouve sur un exemplaire de la deuxième édition de *l'Histoire de Genève* de Spon, propriété de M. Victor van Berchem et sur divers ouvrages de la Bibliothèque publique. Les armes, un chevron accompagné en chef de deux losanges et en pointe d'un lion, support deux lions, cimier un lion, sont celles de la famille Caze, originaire de Lyon et de Montpellier et réfugiée à Genève après la révocation de l'Édit de Nantes. Jean Caze, décédé à Genève le 10 avril 1700, possédait un riche mobilier et une belle bibliothèque, ainsi que le démontre son inventaire après décès (Archives d'État n° 174). Son petit-fils Jean Caze fut reçu gratuitement à la bourgeoisie en raison des libéralités de son grand-père; il servit comme

lieutenant dans la garnison de 1705 à 1724 et mourut à Genève le 29 avril 1751, sans enfants de son mariage avec Renée Buisson.

Jean Caze petit-fils utilisa pour les livres de sa bibliothèque ce fer aux armes de sa famille; son inventaire après décès ne donne pas tout le détail de ses collections, mais nous savons par son testament du 16 novembre 1743 et du 17 février 1750 qu'il fit des legs nombreux à ses amis, en particulier une rente viagère de 300 livres à Firmin Abauzit, et qu'il laissa à la Bibliothèque publique le portrait de son père, le portrait du dit Abauzit, le portrait de La Fontaine par De Troy, deux paysages de Breughel et Salvator Roza, et 100 volumes (Archives d'État, Inventaires après décès, vol. 160; testaments olographes, vol. 43).

On trouve d'ailleurs d'autres détails sur l'histoire et la généalogie de la famille Caze dans Galiffe, *Notices généalogiques*, t. VI, p. 192-195, article de Louis Dufour-Vernes, et dans la *France protestante*, t. III (2<sup>me</sup> édition), col. 958.

#### **Les manuscrits d'Alfred-Jules-Charles VIDART, présentés par M. Paul.-E. MARTIN.**

Alfred-Jules-Charles Vidart, ancien maire de Divonne et membre de la Société d'histoire, est mort le 25 février 1912. (Cf. *Bulletin*, t. III, p. 264-265). Peu de temps après, la famille de ce regretté collègue annonça l'intention de donner à la bibliothèque de la Société d'histoire les manuscrits de ses travaux historiques inédits. La réalisation de ce projet fut retardée par suite de diverses circonstances, en particulier par la guerre; en 1920, grâce à l'entremise de M. Bourru, sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de M. Émile Rivoire, la Société entra en possession d'une notable partie de la bibliothèque d'Alfred Vidart, soit de 325 volumes traitant surtout d'héraldique et de généalogie (*Bulletin*, t. IV, p. 340).

Le commandant Édouard Vidart n'avait cependant pas modifié ses intentions en ce qui concernait la destination des manuscrits et des notes de son père; installé à Paris, après une campagne au Maroc, il a livré aux mandataires de la société tout un ensemble de papiers qui sont arrivés à Genève le 3 décembre 1923. M. Paul-E. Martin a procédé au classement et à l'inventaire de ces papiers, qui contiennent des travaux généalogiques, des copies et des extraits de documents relatifs au Pays de Gex; en septembre 1924, il a complété ce premier travail en inventoriant une nouvelle série de liasses et de cahiers récemment arrivés à Genève toujours grâce à l'intervention de M. Bourru. M. Martin exprime la reconnaissance de la Société envers le commandant E. Vidart. Les manuscrits Vidart prendront place sous ce nom dans la bibliothèque de la Société.

En voici l'inventaire sommaire :

1. — Ch.-Alfred Vidart. — Familles et couvents ayant possédé des biens dans le Pays de Gex, et personnages y ayant occupé des emplois. Analyses d'actes et documents généalogiques. Articles par ordre alphabétique. Trois liasses de cahiers et de feuilles in-4 non foliotées :

- a) Abbaye d'Abondance-de Greny.
  - b) Grossi; — Rousph.
  - c) Du Roure-de Zæhringen; notes diverses annexes.
2. — Terriers de Divonne, 1599-1604. Extraits de reconnaissances par Charles-Alfred Vidart (1894). Une liasse, 132 pages in-4.
  3. — Terriers de la Seigneurie de Genthod, 1461-1743. Extraits par Charles-Alfred Vidart (1896). Un cahier in-4, 28 ff.
  4. — Registres des délibérations du Conseil de la ville de Gex, 1651-1800. Extraits par Charles-Alfred Vidart. Une liasse in-4, 78 ff.
  5. — Charles-Alfred Vidart. — Armorial historique du Pays de Gex, un cahier in-4; armorial de 1697, 6 ff. in-8; armorial extrait de Guichenon, *Histoire de Bresse*, un cahier in-4; armorial du Pays de Gex, lettres A à S; complément à l'armorial du Pays de Gex (extrait de l'*Armorial genevois* de Galiffe et Gautier), trois cahiers in-8; recueil de blasons et notes diverses, un cahier in-8, et une liasse; armorial de Saint Claude, 1697, 6 ff.
  6. — Charles-Alfred Vidart. — Histoire de Sergy et de ses seigneurs (1887). Un cahier in-4, 92 pages, planches.
  7. — Charles-Alfred Vidart. — Histoire de la Seigneurie d'Allemogne (1887). Un cahier in-4, 92 pages, planches.
  8. — La Champagne désolée par l'armée d'Erlach, 1649. Copies du ms. 1080 de la collection Clairambault à la Bibl. Nat. de Paris. 4 ff. in-8.
  9. — Charles-Alfred Vidart. — Notice sur Bernard de Bluet d'Arbère, comte de Permission, chevalier des Liges des Treize cantons suisses, né en 1556. Une liasse in-8, 86 ff.
  10. — Histoire du Diable de Françoise Fontaine, août et septembre 1591. Extrait de la Chronologie novénaire de Palma Cayet. 8 ff., in-4.
  11. — La Châtelaine de Donches. Légende du temps des Croisades. Baronnie de Gex. 8 ff., in-4.
  12. — Documents généalogiques. Documents divers tirés de la Bibliothèque nationale. Alliés Binet à Genève. Deux cahiers, in-4 et in-8, 46 ff.
  13. — Charles-Alfred Vidart. — Histoire du Pays de Gex. Depuis Jules César jusqu'à nos jours. (Jusqu'en 1538 et années 1736 et 1739). Notes historiques. Notes sur les fiefs du Pays de Gex avec blasons peints. Documents sur le protestantisme. Une liasse in-4, 109 ff.
  14. — Documents originaux sur le Pays de Gex. Deux liasses.
  15. — Reprises de fiefs et démembrements du Pays de Gex. Extraits des terriers de Gex aux Archives de Dijon, etc. par Charles-Alfred Vidart. Un manuscrit in-4, relié, 347 p., table alphabétique.

16 à 22. — Notices généalogiques et héraldiques recueillies par Ch.-A. Vidart. (1898). Sept cahiers in-8, 1042 pages.

23 et 24. — Charles-Alfred Vidart. — Miscellanées généalogiques et héraldiques. Deux cahiers in-8, 246 pages, tables.

25 à 29. — Charles-Alfred Vidart. — Notices généalogiques sur quelques familles genevoises, vaudoises et françaises. Quatre cahiers in-8, numérotés 1 à 5, 641 pages, tables.

30 à 33. — Charles-Alfred Vidart. — Les Vassaux de Bonmont, d'après les Terriers de ce monastère conservés dans les archives de la commune de Bogis. Trois cahiers in-8, numérotés 1, 2 et 4, 610 pages, tables.

34. — Charles-Alfred Vidart. — Notes historiques sur Divonne, un cahier in-8, 10 ff. ; notes historiques sur Divonne, une liasse in-4.

35. — Extrait de l'Explication des Statuts coutumes et usages observés dans la Province de Bresse, Bugey, Valromey et Gex par Philibert Collet, avocat au Parlement. Édition de Lyon, 1698, par C.-A. Vidart. Table alphabétique de l'armorial du Pays de Gex. Un cahier in-8.

36. — Extraits des Mémoires dressés par les Intendants des Provinces de France (Pays de Gex, Bresse, Bugey, Dauphiné, Provence, Franche-Comté). Suivis de notices historiques sur divers sujets. Par Ch.-Alfred Vidart. Un cahier in-8, 148 pages.

37. — Mémoires sur les Protestantes et Nouvelles catholiques enfermées dans la maison des Nouvelles catholiques de Paris, dressés le 17 mai 1702. Par M. Chevalier, supérieur de la dite maison. Un cahier in-8, 11 pages écrites.

38 à 39. — Le Pays de Gex par communes. Extrait du manuscrit de l'Abbé Delaigue, conservé à la cure de Gex, par Ch.-Alfred Vidart (1907). Deux cahiers in-8, 387 pages.

40 à 42. — Charles-Alfred Vidart. — Notes généalogiques diverses. Trois cahiers in-8.

43. — Charles-Alfred Vidart. — Copies des notes du Baron de Grenus sur le canton de Vaud (manuscrit de la Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève), (1895). Deux cahiers in-8.

45. — Charles-Alfred Vidart. — Copie de l'Armorial vaudois de Jean Monnier. (Manuscrit de la bibliothèque du château de Nyon.) Un cahier, 230 pages in-8.

46. — Armorial des familles genevoises ou étrangères admises à la bourgeoisie de Genève. Extraits par Ch.-A. Vidart du manuscrit de Grenus, conservé à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Quatre cahiers in-8.

47. — Provisions d'offices du Pays de Gex, 1601-1789. Extraits par Ch.-A. Vidart. Un cahier in-8.

48. — Gessiens reçus bourgeois de Genève, 1664-1792, Liste dressée par Ch.-A. Vidart. Un cahier in-8.

49. — Catalogue des Chevaliers de l'Annonciade, par François Capré, 1362-1653. Extraits par Ch.-A. Vidart. Un cahier in-8, 42 pages, tables.

50. — Extraits par Ch.-A. Vidart du *Trésor généalogique* de Dom Villevielle. Un cahier in-8.

51. — Bibliographie héraldique et nobiliaire, dressée par Ch.-A. Vidart. Un cahier in-8.

52. — Officiers suisses tués ou blessés au service de la France. Extrait par Ch.-A. Vidart de l'*Impôt du sang*, de J.-F. d'Hozier. Deux cahiers, 72 p. in-8.

53. — Ch.-A. Vidart. — Miscellanées. Notes historiques diverses. Deux cahiers in-8.

54. — Extraits par Ch.-A. Vidart d'un ancien Terrier de noble Antoine de Monthouz, pour Viuz en Sallaz, 1439 à 1446. Un cahier in-8.

55. — Extraits par M. Ch.-A. Vidart du Terrier de Claudine de Joly, veuve d'Humbert de Lornay, Seigneur de Premeyri, Greny, etc., rière St Jean de Gonville, Fenières, Thoiry. Un cahier in-8.

56. — Extraits par Ch.-A. Vidart de documents achetés à Grens (Vaud) et concernant ce village. Trois cahiers, 100 pages in-8, table.

57. — Extraits par Charles-A. Vidart d'un ancien registre de minutes de notaire de Rumilly, 1593-1596. Un cahier in-8.

58. — Châteaux et maisons nobles de la paroisse de Villaz (Hte Savoie). Extrait par Charles-A. Vidart de la *Monographie de Villaz*, par l'abbé P.-J. Morand. Un cahier in-8.

59. — Chronique allemande du chevalier Louis de Diesbach, 1452 à 1506, traduction littérale, avec annexes. Un cahier in-8.

60. — Extraits par Charles-A. Vidart des registres du Conseil de Genève, 1409-1461. Un cahier in-8.

61. — Copie par Charles-A. Vidart de la troisième édition de l'*Histoire de la Réforme dans Genève*, par Jeanne de Jussie. Un cahier in-8.

62. — Extraits par Charles-A. Vidart de *La guerre du Pays de Gex et l'occupation genevoise, 1589-1601* par Henri Fazy. Un cahier in-8.

63. — Extraits par Charles-A. Vidart du volume 42 des *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. Un cahier in-8.



64. — Notes prises par Charles-A. Vidart à la Bibliothèque Nationale de Paris. Deux carnets et un cahier in-8.

65. — Charles-A. Vidart. — Notices sur les familles alliées aux Vidart de Saint-Clair et de Béhasque. Dix cahiers in-8.

66. — Généalogie et histoire de la maison de Rosen, 900-1903, par Charles-A. Vidart. Neuf cahiers in-8.

67. — Documents historiques. Notes et documents réunis par Charles-A. Vidart. Région genevoise, Pays de Gex et Savoie. Vingt-quatre cahiers in-4, dont sept avec table alphabétique.

**Les blessés de l'Escalade, par M. Louis BLONDEL.** — Impr. dans *Étrennes Genevoises 1925*, p. 38-46.

929. — *Séance du 10 janvier 1924.*

Rapports du président (M. Louis BLONDEL) et du trésorier (M. William GUËX).

**Les relations entre Genève et l'Angleterre au point de vue religieux, pendant le règne d'Édouard VI, par M. Charles MARTIN.**

M. Charles Martin expose pour quelles raisons il convient de faire commencer au règne d'Édouard VI l'histoire des relations intellectuelles entre Genève et l'Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, sous le règne d'Henri VIII ces relations furent nulles. Celui-ci désira peut-être un moment s'éclairer des conseils de Mélanchton, mais n'eut pas la moindre envie de recevoir ceux de Bullinger, Farel ou Calvin. Ce dernier n'avait pas alors la position qu'il acquit plus tard dans le monde protestant. Il s'exprima d'ailleurs franchement sur les actes du roi d'Angleterre, saluant les quelques pas qu'il faisait dans le sens de la Réforme, mais stigmatisant sa conduite et son césaropapisme.

Lorsqu'il fut mort et qu'on apprit à Genève quelle était la piété et le zèle réformateur d'Édouard VI, lorsque l'archevêque Cranmer eut fait venir en Angleterre des hommes comme Pierre Martyr, B. Ochino, Bucer et Fagius, Calvin entra en rapports avec le protecteur Somerset et lui dédia son commentaire sur les épîtres à Timothée, puis il lui envoya un mémoire que l'historien Stähelin considère comme un des plus importants écrits qui soient sortis de la plume du Réformateur. Il le supplie « au nom de Dieu d'appliquer son principal soin et vigilance pour que la Parole de Dieu soit prêchée en efficace et vertu et de ne point se lasser à poursuivre une pleine et entière réformation de l'Église ». Somerset accueillit fort bien ces conseils, mais ne put les mettre longtemps en pratique. Desservi auprès du roi, il porta bientôt sa tête sur l'échafaud. Calvin en fut navré, mais dut, par prudence, modérer l'expression de son indignation. Calvin, sollicité par les amis qu'il avait en Angleterre,

se tourna vers Édouard VI et lui adressa ses commentaires sur Ésaïe et sur les épîtres canoniques avec de longues épîtres dédicatoires, où il parle avec autorité et franchise et l'exhorte à ne pas écouter la voix fallacieuse de Rome, qui voulait le convoquer au Concile de Trente.

Cranmer comprit la valeur de l'appui que pouvait donner à l'œuvre réformatrice un génie organisateur comme celui de Calvin. Il alla même plus loin que lui dans le sens de l'unité du protestantisme et essaya de convoquer à Londres une sorte de concile des grands représentants de la Réforme d'alors, Mélanchton, Bullinger et Calvin, qui auraient élaboré une formule destinée à unir toutes les églises de la Réforme. Il dut bientôt reconnaître l'inutilité de cette tentative. Calvin, de son côté, continua à exhorter avec autorité son éminent ami à pousser avec vigueur son action réformatrice. Tout cela fut arrêté, le 6 juillet 1553, par la mort prématurée d'Édouard VI et l'accession au trône de Marie Tudor, qui inaugura une réaction catholique violente, en chassant d'Angleterre les réformateurs continentaux, en persécutant ses sujets réformés, dont plusieurs, Cranmer entre autres, périrent sur le bûcher, et dont d'autres se réfugièrent sur le continent. Le seul rôle que purent jouer alors Calvin et le protestantisme genevois fut de donner un asile à un certain nombre d'entre eux. Ceci constitue un deuxième chapitre de l'histoire des rapports religieux de Genève avec l'Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle.

930. — *Séance du 24 janvier 1924.*

**L'ancien parcellement des terres à Genève, avec projections lumineuses, par M. Paul AUBERT.** — Impr. dans *Genava*, II, 1924, p. 206-219.

**Récents découvertes d'archéologie à Genève et aux environs, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL.** — Impr. sous le titre de: *L'enceinte romaine de Genève*, dans *Genava*, II, 1924, p. 109-129.

931. — *Séance du 14 février 1924.*

**Le rôle des femmes dans l'émeute du 15 février 1770, par M. Émile RIVOIRE.**

La Bibliothèque publique et universitaire possède un exemplaire, probablement unique, d'un feuillet in-4 portant le titre de: *Relation de la dispute des Bourgeois de Genève avec les Natif...* (Gf 1341, vol. I). Cet imprimé se distingue par une orthographe aussi fantaisiste que le récit qu'il donne des événements; il fait jouer aux femmes genevoises natives un rôle de furies. Or les récits contemporains, pas plus que les registres du Conseil ou les procès criminels, ne font aucune mention d'actes de violence dont elles se seraient rendues coupables, bien que quelques-unes d'entre elles soient signalées comme ayant encouragé leurs maris à prendre les armes.

**La faïencerie Blavignac à Genève (1731-1842), par M. Charles-A. ROCH.**

Fondée en 1731 par Honoré Blavignac, cette manufacture prit de l'extension et devint florissante sous son fils Antoine, comme en témoigne la teneur des actes notariés passés à son nom et pour ses affaires. Au XIX<sup>me</sup> siècle, cette faïencerie périclita et cessa de produire, après un siècle d'activité. Nous ne possédons aucune pièce signée Blavignac. Par contre des faïences provenant de la famille figurent dans les collections du Musée et quelques amateurs possèdent soit des gourdes soit des assiettes provenant authentiquement de Jean-Daniel Blavignac et faites par lui.

Un dossier comprenant la communication de M. Roch, des notes de J. Mayor et un travail de M. Alf. Cartier sur la question est conservé au Musée d'Art et d'Histoire.

**Le dictionnaire français-hébreu d'Abraham Ruchat, par M. Ernest GINSBURGER.**

Abraham Ruchat (1670-1750) étudia l'hébreu, la théologie et le grec à Lausanne. A 21 ans, il se mit à composer un dictionnaire français-hébreu, dont l'existence était inconnue jusqu'à ce jour et que M. Ginsburger a découvert à la Bibliothèque de Lausanne. Ce dictionnaire, composé en 1709, contient environ 5750 mots; Ruchat avait déjà fait paraître antérieurement en hébreu un Évangile de Saint Matthieu, un livre de Job et une Grammaire hébraïque. La préface du dictionnaire est en hébreu, elle prouve à quel point Ruchat appréciait cette langue et la connaissait à fond; toutefois, pour montrer que sa foi n'avait pas été ébranlée par ses recherches et son goût de l'hébreu, il a ajouté à la fin de son dictionnaire, et cela en hébreu, l'oraison dominicale et le symbole des apôtres. Le conférencier signale en terminant que l'œuvre de Ruchat est intéressante, bien qu'ayant parfois des inexactitudes et des traductions aventurées.

932. — *Séance du 28 février 1924.*

**Quatorze billets inédits de Mirabeau à Étienne Dumont, commun. par M. Jean MARTIN.**

Étienne Dumont avait légué, par une clause de son testament, ses volumes manuscrits reliés à son petit-neveu Frédéric Soret, et ses autres manuscrits à son petit-neveu Jacob Duval. La plupart de ces pièces ont été déposées à la Bibliothèque publique de Genève par la famille Soret et par le docteur André Duval, fils de Jacob. Mais à la mort de M. Jean Duval, fils d'André, survenue le 1<sup>er</sup> février 1923, M. Jean Martin, son cousin germain et petit-fils de Jacob Duval, a retrouvé des liasses importantes de lettres adressées par divers correspondants à Étienne Dumont. Il communique à la Société le résultat de ses premières recherches sur quatorze billets, de la main de

Mirabeau, relatifs à des événements de la période 1789-1790. Aucun n'est signé, mais trois portent le cachet aux armes du comte. Un seul est daté, du 2 février 1790. Un est adressé à Du Roveray, et sept renferment, dans le texte ou sur l'adresse, le nom de Dumont.

Ce sont, pour la plupart, de courtes notes écrites à la hâte, soit chez lui, soit à l'Assemblée nationale, par Mirabeau: rendez-vous, demandes de pièces nécessaires à son travail, nouvelles parlementaires. Voici, à titre de spécimen, l'une des plus brèves, qui a été écrite en octobre 1789: « *Voici la motion sur l'inscription civique, mon bon Ami; je n'espère point qu'elle passe; mais je ne veux pas perdre cette belle idée antique; j'attends donc cette feuille pour l'heure de l'Assemblée. Mais n'oubliez pas les nègres, mon cher Ami. J'ai eu un autre accès beaucoup plus fort que les précédents. Ci-joint aussi les articles de la loi genevoise; Du Roveray veut-il rarranger les deux articles. — On calomnie tellement cette loi que si vous n'y arrivez pas pour le n° prochain il faut l'imprimer à part.* »

Presque toute la correspondance est écrite sur ce ton de familiarité affectueuse. On voit défiler, sous la plume de Mirabeau, la plupart des hommes qui furent mêlés, à cette époque, à son activité politique débordante: Pellenc, son madré secrétaire marseillais; Clermont-Tonnerre; le noble belge La Marek, son confident; Du Roveray, le procureur général genevois en exil; l'Anglais Clarcckson, l'ami des noirs; Thouret; Clavière; La Borde; Barnave, l'un des adversaires politiques contre lesquels Mirabeau s'acharna le plus; Pétion; d'Alton, général autrichien, et le prince Louis d'Arembert, qui le poursuit sur Namur; lord Lansdowne; M. de Bournissac (auquel le tribun impute les troubles de Marseille), et le comte de Caraman; le libraire Le Jay et sa peu intéressante épouse; MM. de Guirandez et de Luchet, qui tentèrent de s'appropriier, avec la complicité de M<sup>me</sup> Le Jay, le *Courrier de Provence*.

Les sujets traités sont très variés. Énumérons-en quelques-uns: la traite des nègres; l'« inscription civique » des nouveaux citoyens; les « élections graduelles »; le problème financier; les événements militaires de Belgique; les troubles de Marseille; le célibat des prêtres; le *Courrier de Provence*.

Peut-on tirer, de ces quatorze lettres inédites — auxquelles M. Jean Martin joint le texte, déposé à la Bibliothèque publique, du discours écrit par Dumont, annoté et prononcé ensuite par Mirabeau, sur l'inscription civique — des conclusions d'ordre général sur les rôles respectifs de Mirabeau et de Dumont dans la première phase de la Révolution? Quoique fragmentaire, cette correspondance précise, sur certains points, ce qu'on savait jusqu'ici des rapports de Mirabeau avec ses principaux collaborateurs. Ce sont Dumont et Du Roveray qui rédigent le *Courrier de Provence*; s'adressant à eux à propos de ce journal, Mirabeau ne leur donne pas des ordres: il les conjure de se ranger à son opinion, et il résulte du texte d'une de ces lettres — véritable diatribe — que Dumont conserve, à l'égard du tribun, son indépendance et son franc-parler. Dans un de ces billets inédits, Mirabeau ne nie pas que l'une de ses propositions à l'Assemblée soit un « morceau d'adoption ». Enfin, le manuscrit

du discours sur l'inscription civique (dont Dumont revendique, dans ses *Souvenirs*, la paternité) complète ce faisceau de présomptions et de preuves: le publiciste genevois a dit la vérité lorsqu'il a affirmé avoir composé plusieurs des discours de Mirabeau.

Le plus souvent, c'est Mirabeau qui est l'inspirateur. Parfois l'un de ses collaborateurs lui suggère une idée. Puis l'un des « auxiliaires » se met à l'œuvre, recueille les documents, rédige. Mirabeau, qui s'occupe tout à la fois des finances, des nègres, de M<sup>me</sup> Le Jay, de l'inscription civique, de la manne royale et de cent autres objets, est à l'Assemblée. Aussitôt qu'une des questions qui l'occupent revient sur le tapis, il lance un mot à ses amis, auxquels il réclame un canevas ou un discours. Puis il ajoute, à leurs écrits, le « piquant », le « brillant » qui leur manque, et il s'élance à la tribune. Désormais l'œuvre est sienne, même si le morceau a été entièrement composé par Dumont ou l'un de ses collègues.

Les quatorze billets inédits de Mirabeau, conclut M. Jean Martin, renforcent la thèse des défenseurs d'Étienne Dumont, qui fut jadis injustement accusé de s'être paré, dans ses *Souvenirs*, de morceaux oratoires composés par Mirabeau lui-même.

#### **Pasquinades électorales, par M. Albert CHOISY.**

Les élections genevoises ont de tout temps excité la verve maligne aux dépens des candidats. Bonivard, par un huitain apposé à la porte de Saint-Pierre, empêcha, en 1551, l'élection de Philibert Berthelier comme auditeur. (Voir ses *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 65 et 101 et ss. et *Chronique de Roset*, livre V, ch. 37.)

On a conservé des pièces satiriques se rapportant aux élections du CC en 1721 (Bibliothèque publique et universitaire, Ms. suppl. 1038), en 1728 (Ms. de la Société d'histoire et d'archéologie, vol. 101, p. 269), en 1734 (M. Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, p. 238), en 1752 (Bibliothèque publique et universitaire, Ms. Jalabert, vol. 72) et 1764 (*Ibidem*, Ms. Bourdillon, vol. 44). Le Conseil fit en 1770 une publication pour les interdire (É. Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, M.D.G., t. XXVI, n<sup>o</sup> 1253), qui mit un terme à cette coutume.

933. — *Séance du 13 mars 1924.*

**Le procès de Lévrier, par MM. Victor van BERCHEM et Émile RIVOIRE.** — Impr. sous le titre de : *Amé Lévrier, à l'occasion du 4<sup>me</sup> centenaire de sa mort (13 mars 1524)*, par V. van Berchem, dans *Étrennes Genevoises 1925*, p. 5-37; tiré à part, 33 p. in-8.

#### **Les propriétés de la famille Lévrier, par M. Louis BLONDEL.**

La famille de Lévrier a possédé de nombreuses propriétés en ville et à la campagne. Les immeubles (anciens n<sup>os</sup> 8-10 rue de la Madeleine) démolis pour faire place à la Salle centrale, appartenaient en 1499 à Pierre Lévrier, père d'Amé, qualifié dans les reconnaissances de

bourgeois et notaire. Le n° 8, en 1464, est indivis entre Pierre Joly, cordonnier, et les hoirs de Philibert Lévrier; en 1554, il appartient encore aux neveux d'Amé Jean-Jacques et Jean-François (Fief des S<sup>rs</sup> de Rossillon, S<sup>t</sup> Aspre). Il semble qu'Amé Lévrier habitait peu avant sa mort sa maison, rue de l'Hôtel-de-Ville. Le 17 avril 1478, égrège Pierre Lévrier achetait une partie de cet immeuble et il compléta cet achat le 16 décembre 1482 en acquérant le reste de la maison. C'est là que, le 26 avril 1525, Angeline Egorfa, veuve de Pierre Lévrier, céda tous ses droits à son fils Jean en y comprenant ceux de son fils Amé récemment décédé. Cette maison, située non loin de la maison du Sceau, se trouvait sur l'emplacement de l'immeuble n° 6 rue de l'Hôtel-de-Ville. Les Lévrier possédaient encore une propriété à la Corraterie; par des actes (notaire Braset) de 1468 et 1470, Pierre Lévrier clerc, du consentement de Philippe Lévrier, son curateur, vend la moitié de celle-ci à sa mère Marie, femme de Jean-Robert, notaire. Nous savons enfin que la maison de Philibert Berthelier, aux Rues-Basses (28, rue du Marché) était indivise, en 1526, avec les Lévrier.

A la campagne, outre une vigne aux Crêts du Petit-Saconnex, une terre à Carqueiruz, au-dessus de Saint-Jean, les Lévrier avaient acquis deux domaines importants, la grange de Châtelaine, appelée Tour Lévrier et plus tard Tour Balessert, et la grange d'Aire, aujourd'hui le Lignon. Pierre Lévrier, déjà en 1506, était en possession de celle de Châtelainé; le 22 février 1528, Jean Lévrier, frère d'Amé, transige avec les Dominicains de Palais au sujet d'un droit de passage à travers le « Bois des Frères » entre les deux granges. Celle d'Aire avait été achetée par Pierre Lévrier en 1505, elle relevait du fief de la confrérie du Saint-Esprit à Saint-Pierre. C'est dans la grange de Châtelaine qu'Amé Lévrier vint se réfugier pour éviter les poursuites du duc.

M. Blondel termine sa communication par une description des ruines du château et du bourg de Bonne où eut lieu l'exécution d'Amé Lévrier.

934. — *Séance du 27 mars 1924.*

**Les travaux de Micheli du Crest à la Chambre des fiefs et sa carte du pays de Genève, par M. Frédéric GARDY.** — Voir son article intitulé: *La carte des environs de Genève dessinée par J.-B. Micheli du Crest (1730)*, dans *Genava*, II, 1924, p. 187-192; tiré à part, 4 p. in-4.

**Le tzar, Alexandre Ier et la Suisse (novembre-décembre 1813), à propos de quelques documents recueillis aux Archives impériales de Russie par Édouard Odier; communication de M. Edmond BARDE.**

Tous les historiens qui se sont occupés des événements de 1813 à 1815 ont déploré de n'avoir pu utiliser les archives impériales de St-Petersbourg, dont l'accès n'était, semble-t-il, guère aisé. En 1912, sur la demande des éditeurs de la *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois*, M. Édouard Odier (1844-1919), ancien conseiller d'État à Genève et ancien député aux Chambres

fédérales, alors ministre plénipotentiaire de Suisse en Russie, avait entrepris le dépouillement de ces archives du point de vue suisse (voir *Bulletin*, tome III, p. 288 et l'*Introduction* de M. Lucien Cramer à la dite *Correspondance*). Il avait constitué ainsi un dossier de 88 pages-registre (inventaires détaillés de liasses, relevés chronologiques de correspondances concernant les campagnes de 1813, la reconstruction de la Suisse en 1814-1815, le congrès de Vienne) propre à faciliter la tâche des chercheurs. Quelques documents qui permettent de compléter utilement dans le détail les tableaux des Hilty et des Dierauer, des Oechsli et des Steiner, ont été copiés *in extenso*.

Après avoir rappelé sommairement l'état politique et militaire de la Suisse et de Genève au début de novembre 1813, le Conseil de guerre tenu à Francfort s. M., la façon dont le passage sur le territoire des cantons fut décidé et préparé, les raisons qui dictèrent au tzar Alexandre son attitude si bienveillante envers notre pays, M. Edmond Barde, lit et commente trois de ces documents inédits: Instructions à Capodistria en date du 29 octobre-10 novembre et 17-29 décembre, ces dernières signées par l'empereur lui-même et qui traduisent nettement sa volonté; lettre de Capodistria à Nesselrode sur les impressions recueillies en date du 12-24 novembre.

Le dossier constitué par M. Odier est aujourd'hui déposé aux Archives de Genève.

935. — *Séance publique du 10 avril 1924, tenue à l'Aula de l'Université.*

**Légendes et traditions genevoises d'origine iconographique: le cardinal de Brogny et la chapelle des Macchabées, les armes de Rolle à la Madeleine, avec projections lumineuses, par M. Waldemar DEONNA.** — Impr. sous le titre de: *Légendes et traditions d'origine iconographique, en particulier dans l'ancienne Genève*, dans *Genava*, II, 1924, p. 290-344; tiré à part

936. — *Séance du 1<sup>er</sup> mai 1924.*

**Le contrôle des métaux précieux à Genève: le Bureau de garantie, communication de M. Jules GUILLAUMET-VAUCHER, présentée par M. Émile Rivoire.**

M. Jules Guillaumet-Vaucher avait réuni un certain nombre de documents concernant l'histoire du contrôle des métaux précieux à Genève, jusqu'au moment où ce contrôle est entré dans le domaine de la législation fédérale. Après avoir communiqué ce dossier à la Société d'histoire, il en a fait don aux Archives d'État, son état de santé ne lui ayant pas permis d'exécuter son projet de rédiger la notice historique qu'il comptait en tirer.

**Les phases du développement urbain de Genève du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, avec exposition de plans, par M. Camille MARTIN.**

Le conférencier expose que quatre faits principaux ont déterminé, à partir de la fin du moyen âge, le développement de la ville: 1) la

démolition des faubourgs en 1530-40, 2) la création d'une classe aristocratique, 3) la démolition des fortifications après la révolution de 1848, 4) enfin la multiplication des moyens de transport, dès 1890. M. Martin le démontre aux moyens de cartes figurant la ville et ses environs en 1500, 1800, 1880 et 1924 et sur lesquelles sont tracés des cercles de deux, quatre, six km. de rayon. Genève, vers 1500, avait environ 10.000 habitants, les faubourgs, 1600; la démolition de ces derniers arrêta le développement naturel de la ville qui dut s'étendre, non plus en espace, mais en hauteur, car la population augmenta jusqu'en 1800, passant de 17.000 habitants à la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, à 26.000. Micheli du Crest avait pourtant projeté de créer un quartier des Tranchées et de fermer le bras gauche du Rhône. Ce projet ne fut pas exécuté. Par contre, à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, dans la région extérieure, de grandes villas sont groupées le long du lac; elles résultent de la création d'une classe aristocratique. La ville, en cherchant à s'étendre, trouva là des territoires déjà aménagés et plantés, et on assista à la disparition progressive de ces établissements extra-urbains. Les villes satellites de Carouge et de Chêne se créent. La démolition des fortifications après 1846, alors que Genève comptait 41.000 habitants, provoqua un très grand changement, en laissant la liberté à l'extension de la ville. De 1850 à 1880, ce développement englobe les anciens faubourgs; on crée des quartiers de villas, les grandes propriétés sont divisées. La ville ne dépasse cependant pas le rayon de 2 km., à l'exception de Carouge. A partir de 1880 le réseau des tramways, fort développé, accentua l'extension de la ville vers l'extérieur. Les quartiers de la Coulouvrenière, du Mail, de la Cluse, de Carouge, des Acacias, les agglomérations de Chêne, Florissant, Champel, Pinchat, Drize, Troinex, Lancy se développent; sur la rive droite, il en est de même à la Servette, à Châtelaine. Quand de grandes propriétés ont résisté (Sierne, Malagnou, la Praille, Beaulieu) elles restent comme des îlots, les constructions les encerclent et les dépassent. La ville s'étend le long des grandes voies de communication et prend la forme d'une étoile.

937. — *Séance du 13 novembre 1924.*

**Genève en 1643, d'après un voyageur alsacien, par M. Jean-Pierre FERRIER.** — M. Ferrier donne lecture de fragments de l'ouvrage intitulé: *Élie Brackenhoffer de Strasbourg, Voyage en France, 1643-1644*, traduit d'après le manuscrit du Musée historique de Strasbourg par Henry Lehr (Nancy-Paris-Strasbourg, 1925, in-8, p. 8-55).

**Un récit inédit du scandale du théâtre, 1788, par M. Jean-Pierre FERRIER.** — Impr. sous le titre de: *Un scandale au théâtre de Genève*, dans *Semaine littéraire*, 1924, p. 611.

**Un retable genevois du XVe siècle : le tableau d'autel de Pierre Rup, par M. Paul-E. MARTIN.** — Paraîtra dans l'*Annuaire suisse des Beaux-Arts*.



938. — *Séance du 27 novembre 1924.*

**Une visite aux fouilles d'Alésia, avec projections lumineuses, par M. Eugène WIBLÉ.**

M. Eugène Wiblé a visité, en avril 1924, les fouilles du Mont Auxois et fait le récit de cette visite, récit accompagné d'une cinquantaine de clichés pris par M. René Charrey. Il laisse intentionnellement de côté la « question d'Alésia », qui lui semble avoir été résolue par MM. Jules Toutain et Camille Jullian. M. Wiblé décrit les fouilles, entreprises sur la partie ouest du plateau du Mont Auxois par la Société des sciences de Semur, fouilles qui mirent au jour: en 1906, un théâtre; un temple, entouré d'un portique; un monument (probablement une basilique) à trois absides; en 1907, le monument dit « à double colonnade »; en 1908, le monument à crypte, sanctuaire de deux divinités locales; en 1910 et en 1912, toute une série d'excavations creusées dans le sol et qui sont la base de huttes gauloises; en 1912 un sanctuaire gallo-romain, renfermant un dolmen; en outre une série d'autres bâtiments, édifices ou habitations, en particulier des maisons bâties sur cave, ce qui ne se retrouve ni en Italie, ni en Afrique; enfin un sanctuaire chrétien primitif renfermant de nombreux sarcophages.

Les travaux ont permis aussi de découvrir un tronçon de la voie gauloise et un tronçon de la voie romaine.

De très nombreux objets, dont quelques œuvres d'art très belles, ont été déposés au musée « Pro Alesia », qui présente un tableau très complet de la civilisation gallo-romaine.

939. — *Séance du 4 décembre 1924.*

**Récit de Georges Leschot sur le passage de Louis XVII à Genève pendant la Révolution française, par M. Eugène-A. NAVILLE.**

M. Eugène-A. Naville donne lecture d'un mémoire que Georges Leschot rédigea en 1883, peu de temps avant sa mort, mémoire relatif au passage de Louis XVII chez son père, Jean-Frédéric Leschot, à Genève<sup>1</sup>. Son intention était de révéler au comte de Chambord ce témoignage de la survivance du jeune roi évadé du Temple. Le mémoire fut envoyé et la comtesse le retourna en faisant connaître que l'état du comte ne permettait plus qu'on le lui communiquât. Dans ce document, Georges Leschot relate simplement et fidèlement les récits qu'il tenait de son père et de sa mère.

Jean-Frédéric Leschot avait été à Paris à la veille de la Révolution avec les fameux automates qu'il avait construits avec son associé, Jaquet-Droz. Il les avait présentés au Palais de Versailles devant la reine et le dauphin. Il conserva de ces entrevues un souvenir très vif et resta en relations avec plusieurs personnes de la Cour.

<sup>1</sup> Voir *La Légimité* du 22 octobre 1893 et du 15 mars 1900.

La Révolution éclate, l'émigration commence et on a recours à Leschot pour faciliter l'émigration par la voie de Genève. Celui-ci faisait passer les émigrés en Valais par le lac. Un soir d'hiver, en 1797 vraisemblablement, un personnage accompagnant un jeune garçon d'apparence distinguée, tous deux déguisés en gens du peuple, arrivent chez Leschot sur les indications d'un abbé Servan de Bonnassey qu'avait connu Leschot. Les voyageurs demandèrent à ne pas révéler leur nom ni leur origine. Mais Leschot reconnut le dauphin dont la beauté et la gentillesse étaient restées gravées dans son cœur et sa mémoire. Il entoura les mystérieux voyageurs de prévenances et de soins dévoués, puis les embarqua après leur avoir fait promettre de lui annoncer leur arrivée à bon port. Il n'en eut plus aucune nouvelle et resta dans le doute sur leur sort, bien que les bateliers l'eussent assuré de la bonne fin du voyage. Il soupçonnait ceux-ci d'avoir fait périr les voyageurs pour s'emparer des objets précieux que semblaient contenir leur bagage. Plus tard, Leschot revit l'abbé Servan de Bonnassey qui lui confirma que c'était bien Louis XVII qu'il avait hébergé et assisté dans sa fuite, mais qu'il ignorait ce qu'il était devenu. Ce n'est qu'après de longues années que J.-F. Leschot admit que Naundorff, auquel s'était attaché son fils aîné Frédéric, était bien Louis XVII.

Dans les relations et correspondances avec les émigrés, J.-F. Leschot se servait du pseudonyme de « Lebas ». M. E.-A. Naville estime que ce n'est pas là une des moindres preuves offertes par Naundorff que d'avoir pu écrire, le 11 mars 1817, à sa sœur (?), la duchesse d'Angoulême, qu'en s'adressant à M. Lebas à Genève, elle aurait la preuve de son évasion et de son identité. Ce pseudonyme ne pouvait en effet être connu que du nombre restreint de personnes qui avaient eu des rapports discrets avec Leschot.

#### **Souvenirs de Mme Naville-Arnold sur le séjour du pape Pie VI à Vizille en 1799, par M. Eugène-A. NAVILLE.**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le château de Vizille était habité par des Genevois, MM. Dubois et Arnold, qui exploitaient avec les frères Périer une fabrique d'indiennes. Le pape Pie VI, chassé de Rome en 1798, se dirigeait vers Avignon après avoir séjourné à Sienne, Florence, Parme, Turin, Briançon, Grenoble. Le hasard des étapes l'amena à Vizille un soir de juillet 1799. Le seul logis digne de recevoir l'auguste voyageur était le château occupé par les protestants genevois. Tout d'abord l'entourage du Saint-Père recula devant l'humiliation de recevoir l'hospitalité de ces hérétiques. Mais il n'y avait pas d'autre choix. Nos Genevois mirent tout leur cœur et tout leur amour-propre à recevoir le pontife malheureux avec tous les honneurs dus à son rang et à son infortune. Ils lui préparèrent les plus beaux appartements, s'informèrent du régime dont il avait besoin, sortirent tout ce que le château contenait de plus beau comme lingerie et vaisselle, placèrent des gardes d'honneur à l'entrée du château; assurèrent, en un mot, à Pie VI un accueil si honorable et si confortable qu'au moment de son départ, le confesseur du pape s'approcha de M. Dubois et lui dit avec une reconnaissance émue: « Monsieur, depuis que Sa

Sainteté a quitté le Vatican, c'est la première fois qu'Elle a trouvé un accueil digne de son rang, de son âge et de son malheur. » Le pape ne put atteindre Avignon; sa dernière étape fut Valence, où il mourut le 20 août 1799.

**Lettres inédites de Mme Condorcet et du marquis du Chastelet à Étienne Dumont (1<sup>re</sup> partie), commun. par M. Jean MARTIN. <sup>1</sup>**

Mirabeau est mort. Dumont passe, en mai-juin 1791, quelques semaines à Paris. Il s'intéresse, sans y prendre part, aux premiers mouvements républicains et s'efforce de dissuader le marquis Achille du Chastelet — ce « jeune étourdi de la noblesse française », dit-il — de signer et de faire apposer sur les murs de Paris une violente affiche républicaine. Mais, s'il critique les exagérations politiques de du Chastelet, Dumont se prend d'affection pour le jeune homme et entre eux s'engage une correspondance qui doit durer jusqu'en juillet 1792, date à laquelle, grièvement blessé par « un méaudit boulet impérial », le fougueux marquis passe la plume à son médecin, le Dr Cabanis, beau-frère de Mme Condorcet. Celle-ci, de son côté, demande volontiers des conseils d'ordre littéraire au publiciste genevois et lui fait part, de façon très détaillée, des sentiments qui animent les défenseurs de la liberté dans cette période agitée de 1791-1792. Les lettres du marquis du Chastelet et de Mme Condorcet, qui s'entremêlent chronologiquement, se complètent les unes les autres pour la description des événements de cette époque. Mme Condorcet donne, à l'occasion, des nouvelles de du Chastelet à Dumont.

Dans sa première lettre, datée du 11 juillet (1791), (entre temps Dumont est retourné en Angleterre), du Chastelet décrit avec enthousiasme la séance des Jacobins au cours de laquelle Brissot, parlant sur la nécessité de faire juger le roy, débute par une exposition de principes républicains. Le jeune marquis, qui vient d'être l'objet, à l'Assemblée nationale, de blâmes sévères pour avoir publié l'affiche que désapprouvait Dumont, triomphe du succès de Brissot. Il parle aussi, avec clairvoyance, de la polémique qui s'engage sur le même sujet dans le *Moniteur* entre Sieyès et l'Américain Payne.

Quelques jours plus tard, le 28 juillet, du Chastelet supplie — en vain — Dumont de collaborer à l'éphémère *Républicain*.

Le 20 août, longue lettre de Mme Condorcet, qui narre avec quelque emphase les méfaits de la réaction royaliste, vitupère les Feuillants, et s'indigne des traitements infligés à Payne par les autorités anglaises à la suite des troubles de Birmingham.

Le 1<sup>er</sup> septembre, c'est du Chastelet qui reprend la plume; il donne des renseignements circonstanciés sur les élections à l'Assemblée législative, et sur la prochaine présentation de la Constitution à Louis XVI.

Six mois s'écoulent, la guerre va éclater, et du Chastelet est mobilisé. De Besançon, le 8 mars 1792, il écrit avec humour à Dumont

<sup>1</sup> Ces lettres sont de même provenance que celles communiquées par le même membre le 28 février 1924 (voir ci-dessus p. 24.)

des détails piquants sur ses démêlés avec le ministre de la guerre et avec « l'animal à couronne » pourvu d'une « intelligence ordinaire ».

Dans sa deuxième lettre, M<sup>me</sup> Condorcet sollicite (sans succès) de Dumont des critiques et des conseils à propos de ses *Lettres sur la sympathie*, qu'elle publiera plus tard en annexe de sa traduction de la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith.

940. — Séance du 18 décembre 1924.

**Lettres inédites de Mme Condorcet et du marquis du Chastelet à Étienne Dumont (fin), commun. par M. Jean MARTIN.**

Le 19 mai 1792, M<sup>me</sup> Condorcet revient à la charge : elle insiste pour que Dumont veuille bien lui donner son avis sur ses « brouillons », lui affirme qu'un conseil négatif ne la froissera pas, mais cherche néanmoins à capter sa bienveillance en lui écrivant : « Avec peu d'hommes comme vous notre révolution serait finie, mais la nature fait toujours au singulier ce qu'elle fait de mieux. » Par la même occasion, la correspondante de l'ancien pasteur genevois invective contre la légèreté de Dumouriez, les maladresses de Desmoulins et Robespierre, le succès croissant de La Fayette.

De Lille, le 8 juillet, du Chastelet annonce à Dumont, par un billet qu'il dicte à un scribe et qu'il a beaucoup de peine à signer, la grave blessure qu'il a reçue dans un combat contre les Impériaux.

Enfin longue lettre de M<sup>me</sup> Condorcet, datée du 3 septembre 1792. L'ardente républicaine clame son indignation contre Louis XVI en raison des découvertes faites dans les coffres-forts lors du pillage des Tuileries, marque sa confiance dans le résultat final de la guerre malgré des insuccès momentanés, annonce la quintuple élection de son mari à la Convention. Et elle s'étonne que Dumont, d'accord avec l'opinion publique anglaise, critique les derniers mouvements révolutionnaires français.

Dumont, en effet, malgré ou plutôt en raison même de ses idées libérales, était de plus en plus découragé de voir la lutte engagée en faveur de la liberté dégénérer en despotisme populaire. À défaut des réponses, perdues, de Dumont à M<sup>me</sup> Condorcet et à du Chastelet M. Jean Martin détache de son dossier une lettre adressée de Londres, le 22 octobre 1792, par Dumont à sa sœur, M<sup>me</sup> Louis Duval-Dumont, qui habitait alors St-Petersbourg. C'est une description très pittoresque de l'arrivée, en Angleterre, des aristocrates français persécutés et poursuivis avec une haine farouche par leurs adversaires. Dumont, profondément ému des misères qu'il contemple, des récits romanesques qu'il entend et qu'il conte avec une verve indignée, se détache peu à peu du grand mouvement populaire qui avait eu tant d'attraits pour lui à ses débuts. Et son attention de patriote se reporte sur Genève, menacée par une armée française, et dont le sort l'inquiète.

Les lettres de M<sup>me</sup> Condorcet et de du Chastelet, à côté de l'intérêt qu'elles éveillent par leur récit inédit contemporain des événements de 1791 et 1792, sont précieuses pour noter l'évolution non pas des idées de Dumont, mais de son attitude à l'égard de la Révolution française, dont, depuis 1789, le caractère s'est complètement transformé.

**L'occupation de Genève par les compagnies zurichoises en 1792,  
par M. Émile RIVOIRE.**

La première guerre de coalition qui éclata au printemps de 1792 entre la France, d'une part, et l'Autriche et la Prusse, d'autre part, amena la Confédération suisse à occuper militairement ses frontières occidentales. Genève n'était liée par le traité de combourgeoisie de 1584 qu'avec les villes de Zurich et de Berne; grâce à leur intervention et aux efforts opiniâtres de ses diplomates, elle réussit à se faire englober dans la proclamation de la neutralité suisse de 1792, malgré l'opposition des autorités françaises. Le premier octobre, 1600 Bernois entrèrent à Genève, suivis, les 10 et 11 du même mois, par le contingent zurichois, fort de six compagnies d'infanterie de 100 hommes chacune et d'une compagnie de chasseurs de 40 hommes. Le capitaine volontaire Christophe Bodmer, qui commandait la troisième compagnie, a laissé un récit de cette campagne que M. le professeur Antoine Largiadèr a publié dans le *Zürcher Taschenbuch* de 1924 (tiré à part, 38 p. in-8). Partie le lundi matin premier octobre, la deuxième colonne, comprenant les compagnies 3 et 4, arrivait à Coppet le 9 et s'embarquait le 11 avec la troisième colonne, pour arriver à Genève le même jour. Accueillis par des milliers de gens qui les attendaient au bord du lac et par la légion genevoise en brillant uniforme, les Zurichois repartirent le premier décembre par la même voie. Le récit de Bodmer nous transporte dans la vieille Suisse, qui était sur le point de disparaître, et offre de charmants tableaux helvétiques, tout en faisant apprécier les braves milices, dont la discipline et la frugalité sont remarquables. Son séjour à Genève coïncide avec les derniers beaux jours de l'ancienne République et nous trouvons dans le journal du capitaine zurichois maints détails tant sur la vie genevoise contemporaine que sur les faits et gestes du secours suisse. Les notes dont le professeur Largiadèr a enrichi ce récit contiennent des renseignements biographiques sur les personnages qui y sont mentionnés.

**Le testament de Michel Roset, par M. Albert CHOISY.**

Le volume 197 des manuscrits de la Société contient (pièce 11) une copie du testament olographe de celui qu'on a appelé à juste titre un père de la patrie. Cette pièce est datée du 31 décembre 1611.

Le testateur lègue aux Syndics et Conseil sa « fontaine de loton ou de fonte faite en Allemagne, pour s'en servir à faire monter l'eau du Rhosne pour la commodité de toute la ville, ladite fontaine pesant environ 41 livres ».

Il lègue la Seigneurie de Châteauevieux à son fils aîné, Daniel, et à ses autres enfants de nombreux immeubles qui représentent une fortune importante, bien qu'il se plaigne des pertes et diminutions advenues « depuis ces guerres ». On voit par ce testament que le mariage de sa fille Léa mentionné par Galiffe (*Notices généalogiques*, t. I, Genève, 1829, in-8, p. 350) n'avait pas abouti, quoiqu'ayant fait l'objet d'un contrat notarié

941. — *Séance du 8 janvier 1925.*

Rapports du président (M. Louis BLONDEL) et du trésorier (M. William GUEX).

Élection du Comité: MM. Charles SEITZ, président; Paul-E. MARTIN, vice-président; Henri GRANDJEAN, secrétaire; William GUEX, trésorier; Ernest CHAPONNIÈRE, bibliothécaire; Édouard FAVRE; Louis BLONDEL; Georges FOËX; Édouard-L. BURNET.

**Jean Tagaut, poète français et bourgeois de Genève, par M. Marcel RAYMOND.** — Impr. dans *Revue du XVI<sup>e</sup> siècle*, t. XII, 1925, p. 98-140; tiré à part, 47 p. in-8.

942. — *Séance du 22 janvier 1925.*

**L'établissement de la République à Genève et la création, en 1534, de l'office de Procureur Général, par M. Georges WERNER.** — Impr. sous le titre de: *Les institutions politiques de Genève de 1519 à 1536*, dans les *Étrennes Genevoises 1926*, p. 8-54.

943. — *Séance du 12 février 1925.*

**Le problème des origines de la Confédération suisse, d'après les travaux récents de M. Karl Meyer, par M. David LASSERRE.**

M. David Lasserre expose dans son ensemble l'œuvre du professeur Karl Meyer, de Zurich, et montre comment, de découverte en découverte et d'hypothèse en hypothèse, celui-ci avait été amené à soutenir récemment l'historicité des traditions héroïques du XV<sup>e</sup> siècle; sans se risquer à examiner la valeur intrinsèque d'une théorie basée sur une aussi vaste enquête documentaire, il relève quelques-uns des procédés de l'argumentation du savant professeur, dont le caractère spécieux ou téméraire et la subjectivité pas assez contrôlée lui paraissent compromettre quelque peu la portée scientifique de l'ensemble. Il rend du reste hommage à l'abondance de suggestions fécondes et d'aperçus nouveaux que l'on doit aux travaux de M. Meyer, et dont la valeur subsistera même si la synthèse qu'il a cru pouvoir en tirer ne conquiert pas l'assentiment des historiens de l'avenir.

944. — *Séance publique du 25 février 1925, tenue à l'Aula de l'Université.*

**Genève à l'époque gallo-romaine. Dernières découvertes archéologiques, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL.** — Voir: *Genava*, II, 1924, p. 84-89, 109-129, et III, 1925, p. 85-104

945. — *Séance du 12 mars 1925.*

**Le Château de Malagny, avec projections lumineuses, par M. Guillaume FATIO.** — Voir son ouvrage intitulé *Le Château de Malagny*, Genève, 1924, in-4.

**Un compte de ménage de Pierre de la Baume, par M. Émile RIVOIRE.** — Impr. dans les *Étrennes Genevoises 1926*, p. 3-7.

**La députation genevoise auprès des souverains alliés, à Bâle, en janvier 1814, d'après des lettres de Saladin-de Budé à sa femme, commun. par M. Victor van BERCHEM.**

M. V. van Berchem donne lecture de fragments de quelques lettres écrites par Saladin-de Budé à sa femme et destinées au cercle de famille (Morat, 5 janvier; Bâle, 10, 15 et 19 janvier; Brugg, 21 janvier). A défaut de renseignements sur les résultats politiques de cette mission, elles renferment des détails piquants ou curieux sur le voyage des députés genevois, sur l'entrée des troupes alliées à Bâle, sur l'extérieur des monarques et hommes d'État auprès desquels la députation fut introduite.

946. — *Séance du 25 mars 1925.*

**Byblos, par M. Alfred BOISSIER.**

M. A. Boissier signale une grande découverte faite par l'égyptologue français M. Montet à Byblos, où il dirige des fouilles inaugurées dans l'automne de 1921. Byblos, aujourd'hui Djebel, était dans l'antiquité le grand entrepôt d'où l'on expédiait les bois du Liban. Les Égyptiens et les Assyriens n'ont jamais cessé de faire des hécatombes de cèdres dans les montagnes qui dominent la côte de Phénicie. La destruction de ces nobles arbres, la gloire du Liban et de l'Amanus, a inspiré aux prophètes des strophes touchantes. Ce qui attirait aussi les peuples à Byblos, c'était le sanctuaire renommé de la déesse poliade, « la Dame de Gubal ». Ainsi la cité phénicienne, à laquelle Renan a consacré des pages émouvantes, a tenu un haut rang dans l'histoire du vieux monde oriental.

M. Montet a eu la joie d'exhumer dans la nécropole un sarcophage orné de bas-reliefs, dont le couvercle porte sur la tranche une inscription remarquable en caractères phéniciens archaïques. L'hypogée, qui renfermait le sarcophage, est, d'après M. Montet, de l'époque de Ramsès II. L'examen paléographique a montré que cette inscription phénicienne, remarquablement conservée, devait être regardée comme le plus ancien témoin de l'alphabet. Les mots sont séparés par des barres verticales, ce qui facilite grandement le déchiffrement. L'inscription débute ainsi: « Sarcophage qu'a fait X-ba'al<sup>1</sup>), fils d'Akhiram roi de Gubal, pour Akhiram son père comme sa demeure pour

<sup>1</sup> Le début du mot est incertain.

l'éternité. » Akhiram nous est du reste parfaitement inconnu. L'analyse paléographique serrée à laquelle s'est livré M. Dussaud, qui a montré l'archaïsme indiscutable de cet alphabet, l'analogie de la langue avec l'idiome cananéen dont les lettres d'El Amarna nous ont conservé des lambeaux, nous invitent à souscrire sans hésiter aux conclusions formulées par le P. Vincent, dans un article récent paru dans la *Revue Biblique* (1<sup>er</sup> avril 1925, p. 161 et ss.). La découverte de M. Montet nous a révélé ce fait remarquable que l'écriture cananéenne devait être connue à l'époque de Moïse et qu'elle a été, probablement, l'instrument choisi pour transcrire la langue des Livres Saints. Le vieil hébreu de l'Ancien Testament se reflète dans l'idiome cananéen des gloses des lettres d'El Amarna<sup>1</sup>). Et nous voyons maintenant qu'à cet idiome correspond le système graphique des inscriptions d'Akhiram et de Méša. Déjà Origène<sup>2</sup>) avait fait remarquer que dans certains manuscrits des Septante, le nom divin *Jahu* était transcrit en caractères « vieil hébreu », c'est-à-dire dans l'écriture employée antérieurement à l'écriture carrée. Voici ce qu'il écrit : « L'ancien alphabet (hébraïque) τὰ ἀρχαῖα στοιχεῖα donnait à la lettre *Tau* la forme de la croix et dans certains manuscrits des Septante le mot *Jehovah* est écrit en anciens caractères hébraïques et non avec ceux que l'on emploie aujourd'hui, car l'on dit qu'Esdras changea l'écriture au retour de la captivité. » De Vogüé auquel nous empruntons cette citation, ajoute : « L'alphabet dans lequel le *Tau* a la forme d'une croix, c'est l'alphabet archaïque »<sup>3</sup>). Sur le palimpseste d'Aquila on observe que les signes du tétragramme sont, conformément aux anciens manuscrits, gravés en véritables caractères cananéens<sup>4</sup>). Dès lors nous avons la quasi-certitude que la langue de l'Ancien Testament, appelée par Ésaïe « langue de Canaan », a dû être notée par le moyen de l'écriture cananéenne. L'étude de l'Ancien Testament, grâce à ces nouvelles conquêtes de l'archéologie, va prendre un nouvel essor.

#### **Les aventures d'un bigame genevois au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Jean-Pierre FERRIER.**

M. J.-P. Ferrier raconte la vie agitée d'André-Rodolphe Revilliod, citoyen genevois, horloger, qui, en 1752, abandonna sa femme, Sara Lect, se rendit à Annecy où, accueilli par M<sup>me</sup> de Warens, il se fit catholique, puis, bien que marié, épousa une jeune veuve. Sous la menace

<sup>1</sup> Rappelons que notre connaissance du lexique hébreu est encore très imparfaite. Voir l'article de Nöldeke, *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, vol. 57 (1903), p. 413.

<sup>2</sup> Gesenius, *Geschichte der hebräischen Sprache und Schrift*, Leipzig, 1815, p. 151.

<sup>3</sup> *Revue Archéologique* du 10 mars 1865, p. 340.

<sup>4</sup> Je dois cette communication à M. l'abbé Eugène Tisserant dans une lettre qu'il m'a écrite de Rome le 3 avril 1914 et dans laquelle il me signale des fragments d'Aquila du sixième siècle trouvés dans la guenizah du Caire.



de poursuites judiciaires pour bigamie, il se sauva à Turin, à Rome où il redevint protestant, à Naples, à Marseille, dans les Flandres où il s'engagea dans le régiment Salis-Grisons, déserta, revint à Genève, y fut condamné pour bigamie, favorisa l'évasion des prisons de trois détenues pour paillardise, fut derechef condamné. Le Magistrat le fit enrôler à Carouge; il n'alla pas plus loin que le Pays de Gex, où il se refit catholique, et se maria pour la troisième fois, du vivant de ses deux premières femmes; il mourut misérable à Lyon peu après. De sa troisième femme il eut un fils qui devint chanoine de la cathédrale de Grenoble.

947. — *Séance du 23 avril 1925.*

**M. de Gauffecourt et la Médiation de 1737 : son amitié avec Rousseau et Mme d'Épinay, par M. André CORBAZ.**

Jean-Vincent Caperonnier de Gauffecourt (1692-1786) était surtout connu des Rousseauistes. Les écrits de Rousseau et les Mémoires de Mme d'Épinay sont remplis du souvenir de cet homme aimable et spirituel. Il passait la moitié de l'année à Genève, où il occupait le poste lucratif de Commis des fermiers généraux pour la fourniture des sels à Genève et au Valais et il monta une imprimerie à Montbrillant, d'où sortirent des livres rares et recherchés des bibliophiles.

M. Corbaz a puisé dans la correspondance de Thellusson (Archives de la Gara) et dans celle de Du Pan avec Freudenreich (Bibliothèque publique et universitaire de Genève) ainsi qu'aux Archives fédérales et aux Archives du Rhône, des renseignements précieux qui révèlent un Gauffecourt insoupçonné, un homme politique influent, l'un des ouvriers de la Médiation et le défenseur attitré des revendications bourgeoises.

Le Cardinal de Fleury l'avait en effet désigné pour accompagner M. de Lautrec à Genève en qualité de secrétaire d'ambassade. Pendant le voyage du plénipotentiaire, Gauffecourt mit son maître au courant des affaires de la République; mieux que cela, il le gagna à la cause du peuple. Et pendant tout le temps que durèrent les Conférences avec Messieurs de Berne et de Zurich, Gauffecourt fut comme l'Éminence grise de M. de Lautrec. Mais la désignation par la Cour de M. Gauffecourt comme attaché d'ambassade avait un autre but. Gauffecourt était destiné à devenir le successeur de M. de la Closure à la résidence. Gauffecourt en parlait à tout le monde comme d'une chose certaine. Et le vieux de la Closure n'attendait lui-même que le moment où la Cour serait décidée pour donner sa démission, non seulement parce que Gauffecourt s'était offert à payer ses dettes, mais parce qu'il l'avait en grande estime et amitié. La nomination de Gauffecourt eût donc revêtu dans ces circonstances un caractère nettement politique. Du Pan écrivait: « Goffecourt, autrefois son secrétaire, vise à la place de M. de la Closure et seroit bien aise de nous voir réduits à une communauté populaire où il pût dominer comme dans les petits cantons l'ambassadeur de France. »

La crise de la résidence, qui dura deux ans, se termina par la nomination de M. de Champeaux. Isaac Thellusson, chargé des affaires de la République à Paris, barra le chemin au candidat de la bourgeoisie. Et M. de Gauffecourt paraît s'en être vite consolé. Il délaissa la politique pour le culte des lettres, et continua à fréquenter la noblesse savoyarde à Aix-les-Bains et les Encyclopédistes à Paris.

Pour terminer, M. Corbaz dit qu'il est permis de supposer que l'auteur du *Contrat social* a été documenté et guidé par le milieu genevois de Paris auquel appartenaient Gauffecourt, François Mussard, Lenieps et d'autres, qui avaient pris une part active aux événements de 1737. C'est ce que des recherches aux Affaires étrangères de Paris permettront peut-être d'établir.

**M. Charles Seitz** donne lecture d'une lettre de **M. Eugène Penard**, botaniste, dans laquelle celui-ci émet la supposition que le lis des armes de France serait l'*iris pseudo-acaurus*.

948. — Séance du 7 mai 1925.

**Un artiste français du XVI<sup>e</sup> siècle, bourgeois de Genève : Jehan Duvet, le Maître à la Licorne, par M. Henri NAEF.**

Le maître à la licorne, Jehan Drouot dit Duvet, ou mieux Duvet *alias* Drouot, Drot, Droz, etc., est connu depuis longtemps. Il eut même son biographe en la personne de E. Jullien de la Boullaye<sup>1</sup>. Plus récemment, M. H. Chabeuf<sup>2</sup> publiait sur lui une étude, et M. Claudon<sup>3</sup>, archiviste départemental de la Côte d'Or, y ajoutait une note intéressante. M. F. Courboin<sup>4</sup>, conservateur du Département des Estampes à la Bibliothèque nationale, est le dernier en date à avoir commenté l'œuvre gravé de cet artiste, qui indique lui-même l'époque de sa naissance, sur une de ses planches, soit 1485. Est-il né à Dijon ou à Langres ? Probablement à Dijon où, en 1532, demeurait une veuve Drouot du Vai dont le fils résidait alors à Langres. Dans cette ville-ci, il collabore, en qualité d'orfèvre, au trésor de la cathédrale, et aux travaux entrepris pour la réception de François I<sup>er</sup> (1521 et 1534); il paraît même en assumer, avec d'autres, la direction. Duvet ne vécut à Langres que par intermittence. C'est à Dijon qu'il exécuta pour le roi un bassin « à la moresque

<sup>1</sup> *Étude sur la vie et sur l'œuvre de Jean Duvet dit le Maître à la licorne*. Paris, 1876, in-8.

<sup>2</sup> *Jehan Duvet, le Maître à la licorne, était-il Dijonnais ou Langrois ?* dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, V<sup>e</sup> série, t. II, 1917-19, p. 7-12.

<sup>3</sup> *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, *ibid.* p. LXXXIX.

<sup>4</sup> *La gravure en France, des origines à 1900* (Paris, 1923), in-4, p. 48 et 53-54.

sur laton » (1529) <sup>1</sup>. En 1544, à Langres, il figure dans le cortège des notables publiant la paix de Crespy. En 1552, il est soumis à un impôt et il est même momentanément inscrit au matricule de la Confrérie du Saint-Sacrement. D'après le privilège, daté de 1556, qu'il obtint du roi pour éditer son grand ouvrage de l'*Apocalypse figurée*, où il porte le titre d'orfèvre des rois François I<sup>er</sup> et Henri II, Jehan Duvet habiterait Langres au moment du moins où il sollicitait ce dit privilège. Sur le reste de son existence, on croit savoir qu'il vivait encore en 1561. Il serait surprenant que l'auteur des quelques soixante-dix estampes, subsistant aujourd'hui, ait à ce point disparu des fastes publics, dont ce résumé donne le principal.

Or, un Jehan Duvet *alias* Drot, de Dijon, s'établit à Genève vers 1539, y fut reçu bourgeois en 1541 et y exerça une activité multiple. Employé aux fonctions de graveur et d'essayeur de la monnaie, d'ingénieur aux forteresses, de décorateur et d'orfèvre, il exécuta la taille de plusieurs monnaies genevoises et celle de l'unique pièce comtale de la Gruyère, frappée en 1552 par le comte Michel <sup>2</sup>. Il fit à l'Hôtel de ville de Genève des peintures murales dont il reste peut-être des fragments, et l'on y conserve un sceptre ou bâton de justice orné de trois émaux qui paraissent de sa facture. Élu conseiller au CC dès 1546, il l'était encore en 1556. Un fils lui naquit à Genève qui fut assez mauvais sujet pour finir aux fourches patibulaires. Jehan Duvet mourut avant le mois de novembre 1570 où sa veuve est mentionnée dans le Registre du Conseil; elle-même décéda l'an 1575.

Le maître à la licorne est-il identique au naturalisé genevois? c'est vraisemblable, bien qu'il subsiste quelque mystère sur l'existence en partie double de l'artiste dont M. Naef recherche l'histoire.

<sup>1</sup> Signalé pour la première fois par L. de Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*, (Paris, 1853, in-8), p. 93. Voir aussi *Dictionnaire des Artistes suisses*, t. I, p. 406 et Supplément, p. 504-505.

<sup>2</sup> Cf. *Revue suisse de numismatique*, t. XXIII, 1924 p. 467, communication de H. Naef.

---